

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE



DE L'OUEST
RHODANIEN



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) affirme, à travers ce Projet culturel de territoire 2026-2030, sa volonté de faire de la culture un levier majeur du vivre-ensemble, de l'attractivité et des transitions contemporaines. Dans la continuité du Projet de territoire adopté en 2021, elle consolide un engagement culturel ancien, porté par des compétences reconnues : gestion de musées, École de musique et de danse intercommunale, programmation et diffusion artistique, développement de l'éducation artistique et culturelle... Autant de fondations solides pour ouvrir une nouvelle étape collective.

Ce projet part d'une conviction forte et partagée : la culture n'est pas seulement un supplément d'âme, mais un ferment essentiel du lien social, un outil d'émancipation et une clé pour repenser notre rapport au monde. Dans un territoire riche de multiples identités et confronté aux défis de la transition écologique, de l'équité territoriales et de la cohésion sociale, elle devient une caisse de résonance, un langage commun, un terrain fertile pour interroger le présent, inventer l'avenir et renforcer le sentiment de bien-vivre ici.

Au fond, que signifie habiter un territoire ? Au-delà des services et infrastructures, il s'agit de nourrir le sentiment d'appartenance, de créer des espaces de confiance, d'échanges et de créations, où chacun peut exprimer sa sensibilité, rencontrer l'autre et se sentir pleinement acteur de la vie locale.

Reconnaître la place des artistes et des acteurs culturels, c'est affirmer leur rôle dans la construction de ce dialogue vivant entre imaginaires, histoires et sensibilités. Par leur créativité, leur liberté et leur savoir-faire, ils contribuent à l'émancipation individuelle et à l'émergence d'un espace collectif partagé.

Le Projet culturel de territoire s'appuie ainsi sur une dynamique de coopération, sur la reconnaissance des communs culturels et sur une approche transversale reliant culture, environnement, jeunesse, éducation, santé, économie sociale et solidarité. Il ne s'agit pas seulement de programmer, mais bien de co-construire : faire culture ensemble, valoriser les initiatives culturelles et artistiques, les ressources du territoire et la capacité des habitants à inventer leur quotidien autrement.

QU'EST-CE QU'UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE ?

Un Projet culturel de territoire constitue une véritable feuille de route pour les années à venir, pensée et construite avec les acteurs culturels, les élus et les partenaires.

Son élaboration à l'échelle de notre territoire vise à inscrire plus étroitement la politique culturelle dans les grands enjeux que traverse l'Ouest rhodanien, tout en consolidant un secteur qui fait la vitalité de nos villes et villages.

La culture, comme le rappellent les sciences sociales, ne se réduit pas à ses équipements, à ses projets ou à ses valeurs artistiques. Dans son sens le plus large, elle englobe les croyances, les savoirs, les langues, les arts, les traditions et les modes de vie par lesquels une communauté exprime son humanité et donne sens à son existence.

Comme le confirme l'enquête menée auprès des habitants à l'été 2024, la culture est un vecteur, à l'échelle individuelle, d'épanouissement intellectuel, de sensibilité

et de créativité, de curiosité et d'ouverture. Rassembleuse, elle permet de nourrir l'éducation, renforcer les collectifs, susciter un sentiment d'appartenance et permettre le dialogue, constituant à l'échelle de la communauté un véritable ferment de cohésion sociale. La culture est un lien vivant qui unit les personnes, transmet mémoire et valeurs et favorise un meilleur vivre-ensemble. Sans culture, une société devient fragile et fragmentée ; avec elle, elle gagne en solidarité, créativité et vitalité.

Dans un contexte social, économique et environnemental en mutation, renforcer la coopération entre les acteurs apparaît indispensable pour accroître la résilience du secteur culturel et sa capacité à tisser du lien. De la concertation menée avec l'ensemble des acteurs émerge ainsi un projet culturel porteur d'une ambition structurante : **nourrir la vie locale, préserver les ressources et inventer de nouvelles formes de coopération** à l'échelle intercommunale.

SOMMAIRE

1. LES ENJEUX	5
2. LE CONTEXTE CULTUREL	6
▶ Des équipements et acteurs culturels	6
▶ Un maillage institutionnel fort dans un contexte culturel fragilisé	7
3. LES ÉTAPES D'ÉLABORATION	8
▶ Une démarche participative sur deux ans	6
▶ Un suivi technique et politique	9
▶ Un accompagnement collectif	9
▶ Une démarche contributive	10
▶ Les étapes de construction du projet	11
4. LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE DE L'OUEST RHODANIEN	12
▶ AXE 1 Nourrir la vie locale	13
objectif 1 : garantir une offre culturelle inspirante pour tous les publics et veiller à une équité territoriale ;	
objectif 2 : favoriser les liens et l'animation de la vie locale.	
▶ AXE 2 Prendre soin des ressources	17
objectif 3 : contribuer à la préservation des ressources naturelles et culturelles locales ;	
objectif 4 : réduire l'empreinte carbone de la culture.	
▶ AXE 3 Favoriser les coopérations	20
objectif 5 : repenser les mutualisations entre acteurs de la culture et à l'échelle du territoire ;	
objectif 6 : structurer la coopération intersectorielle.	
5. ET MAINTENANT ?	23
▶ Rôle d'animation	23
▶ Gouvernance et moyens	24

LES ENJEUX

Soutenir le Projet de territoire : faire territoire

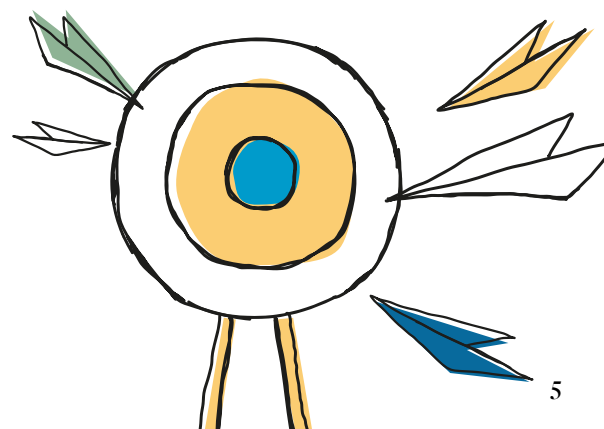
Découlant du Projet de territoire dont s'est doté l'Ouest rhodanien en 2021, la démarche de formuler un Projet culturel de territoire répond à plusieurs ambitions. Il s'agit de :

contribuer au rayonnement du territoire, en s'appuyant sur la culture pour valoriser les richesses locales et le bien vivre-ici ;

créer une dynamique collective autour de la transition écologique, fil rouge du Projet de territoire :

- ▶ développer des projets interdisciplinaires ;
- ▶ définir collectivement des objectifs et priorités pour nourrir l'action des partenaires engagés ;
- ▶ associer les habitants par le levier culturel à ces projets ;

structurer le secteur culturel à l'échelle du territoire vers une meilleure interconnaissance, transversalité et capacité à coopérer, en valorisant la diversité des acteurs et leur rôle dans la vie locale et en trouvant de nouveaux leviers d'action et de soutien.



LE CONTEXTE CULTUREL

Des équipements et acteurs culturels

On recense des acteurs culturels implantés dans 26 des 31 communes de la COR : 43 % se concentrent sur Amplepuis, Cours, Tarare et Thizy-les-Bourgs.

Les lieux :



Théâtre



Bibliothèques / Médiathèques



Tiers-lieu



Studio d'enregistrement



École de musique et de danse intercommunale



Cinéma

Site touristique



Lac des Sapins

Les acteurs culturels :



Musique



Théâtre



Danse / Cirque



Arts visuels

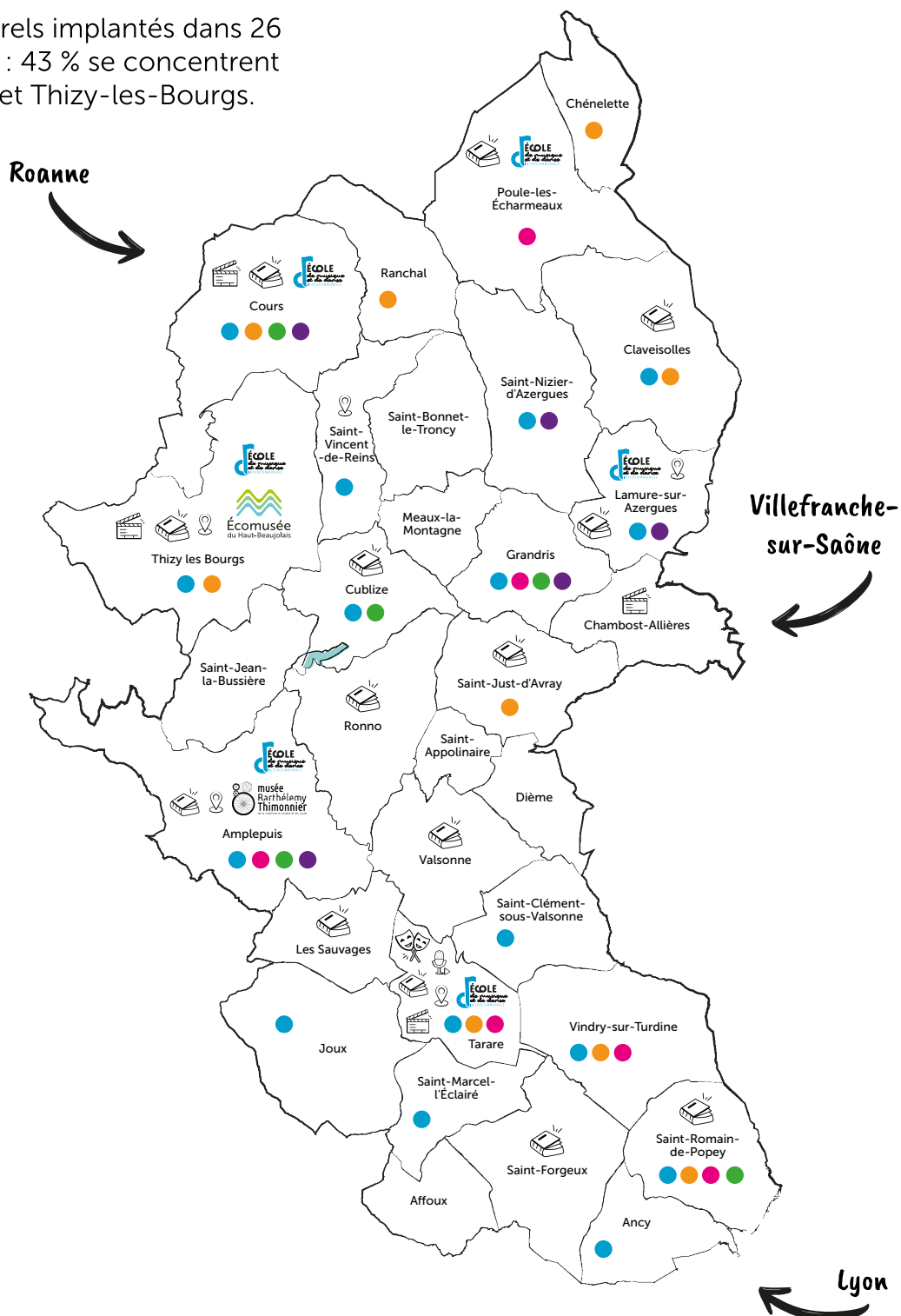


Photo / Audiovisuel

Ressources externes :



Le territoire est attiré et irrigué par des acteurs des bassins de Lyon, Villefranche et Roanne.



Répertoire culturel de la COR

Un maillage institutionnel fort dans un contexte culturel fragilisé

Sur le mandat 2020/2026, la COR a réussi à maintenir ses capacités d'actions en matière culturelle, jouant un rôle important de programmation et de soutien aux initiatives locales, en témoignant l'investissement fort dans le domaine du patrimoine pour la réouverture de l'Écomusée du Haut-Beaujolais, le déploiement de l'École de musique et de danse intercommunale ou bien encore le maintien d'une saison culturelle.

Les communes du territoire contribuent à la mise en œuvre du Projet culturel de territoire par le portage d'équipements ou projets culturels de proximité (médiathèques, HVA culture, MJC d'Amplepuis), ou à rayonnement plus large (Théâtre de Tarare),

par quelques subventions aux associations, modestes mais relativement stables, et par la mise à disposition de locaux.

Les partenaires institutionnels que sont la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Rhône soutiennent principalement l'enseignement musical, l'éducation artistique et culturelle, le patrimoine et, dans une moindre mesure, le spectacle vivant.

Les acteurs à tous niveaux rencontrent des difficultés grandissantes et une mise en concurrence accrue dans le contexte actuel de baisse généralisée des dotations et d'augmentation des coûts.



DES FORCES : UN SECTEUR CULTUREL DYNAMIQUE ET PLURIEL

- un secteur culturel dynamique et pluriel, même s'il est peu structuré, et très peu labellisé ;
- une position au cœur du triangle des centres urbains Lyon/Villefranche/Roanne, central à l'échelle régionale et pôles ressources et attractifs forts ;
- un rôle important pris par la COR par rapport à d'autres territoires ruraux.



DES FAIBLESSES : DES DISPARITÉS TERRITORIALES ET DE PRATIQUES CULTURELLES

- constat d'un sentiment global d'éloignement par rapport à la culture dite légitime ;
- malgré une grande richesse de l'offre culturelle, clivage entre certaines formes jugées élitistes ou inaccessibles, et des pratiques plus populaires, reflétant une sociologie de territoire rural, dans sa complexité ;
- des disparités territoriales fortes en termes de moyens, d'équipements, de mobilité ;
- un enjeu de survie de l'écosystème culturel local, aggravé par la situation actuelle.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION

Une démarche participative sur deux ans



Cette démarche
a nécessité
deux années :



- ▶ pour bien cerner les enjeux du territoire et comment la culture peut y répondre ;
- ▶ pour rassembler largement les élus, les acteurs culturels, les partenaires et que chacun puisse participer à sa mesure.

La démarche d'élaboration d'un Projet culturel de territoire pour l'Ouest rhodanien a été adoptée dans le plan de mandat 2020/2026 de la COR, dans le prolongement de sa Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle.



Un suivi technique et politique

La démarche s'appuie sur un comité de pilotage constitué d'élus de la COR (Vice-présidente en charge de la Culture, Vice-président en charge du Tourisme, élus à la culture de Tarare, Amplepuis, Thizy-les-Bourgs, Cours, Vindry-sur-Turdine et Lamure-sur-Azergues) ainsi que des partenaires institutionnels : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône, réunis en plénière en janvier 2024, mars 2025 et octobre 2025.

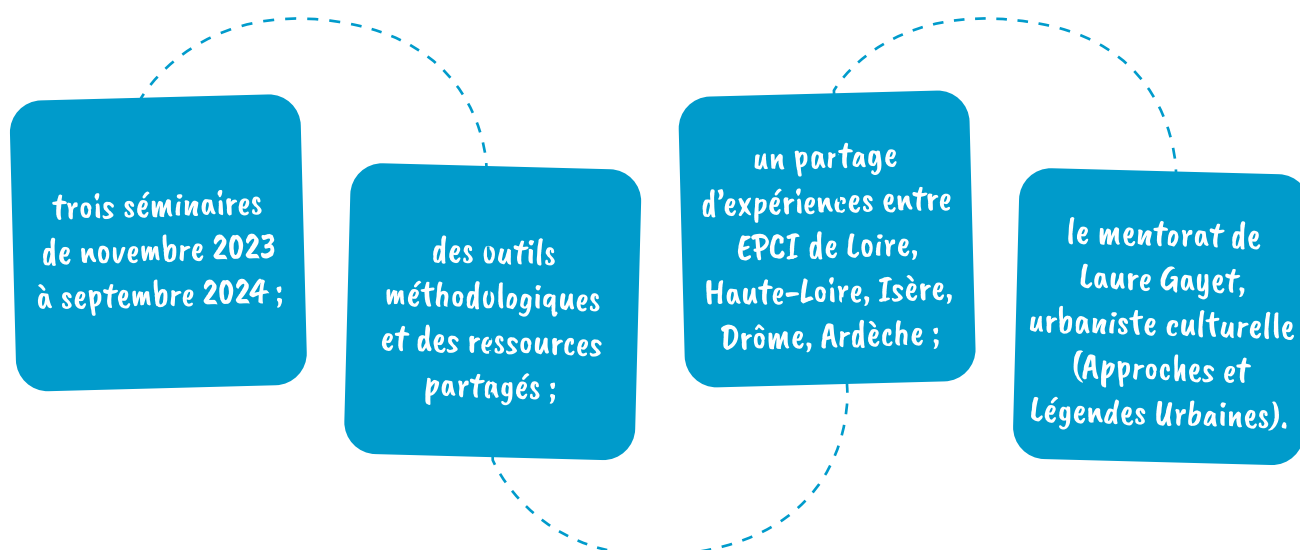
La Commission culture de la COR, instance constituée d'élus culture de chacune des communes de l'agglomération, a été associée tout au long de la démarche.

L'équipe projet, constituée fin 2022, est resserrée autour de six agents de la Direction du rayonnement culturel, touristique et sportif de la COR, pilotée par la chargée de mission culture.



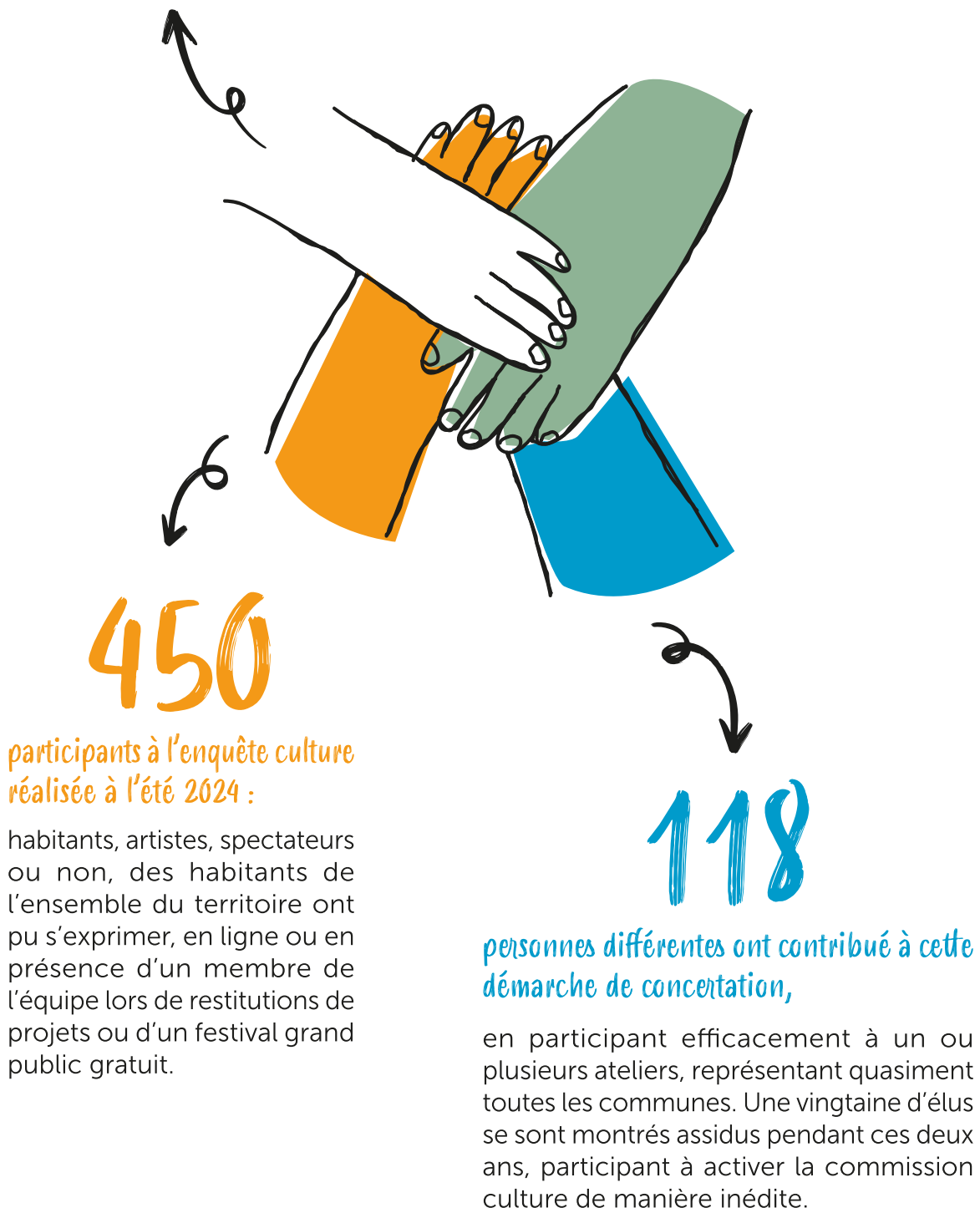
Un accompagnement collectif

La démarche a été accompagnée grâce au cycle régional *Vers un projet culturel de territoire* initié par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et porté par l'Observatoire des politiques culturelles :

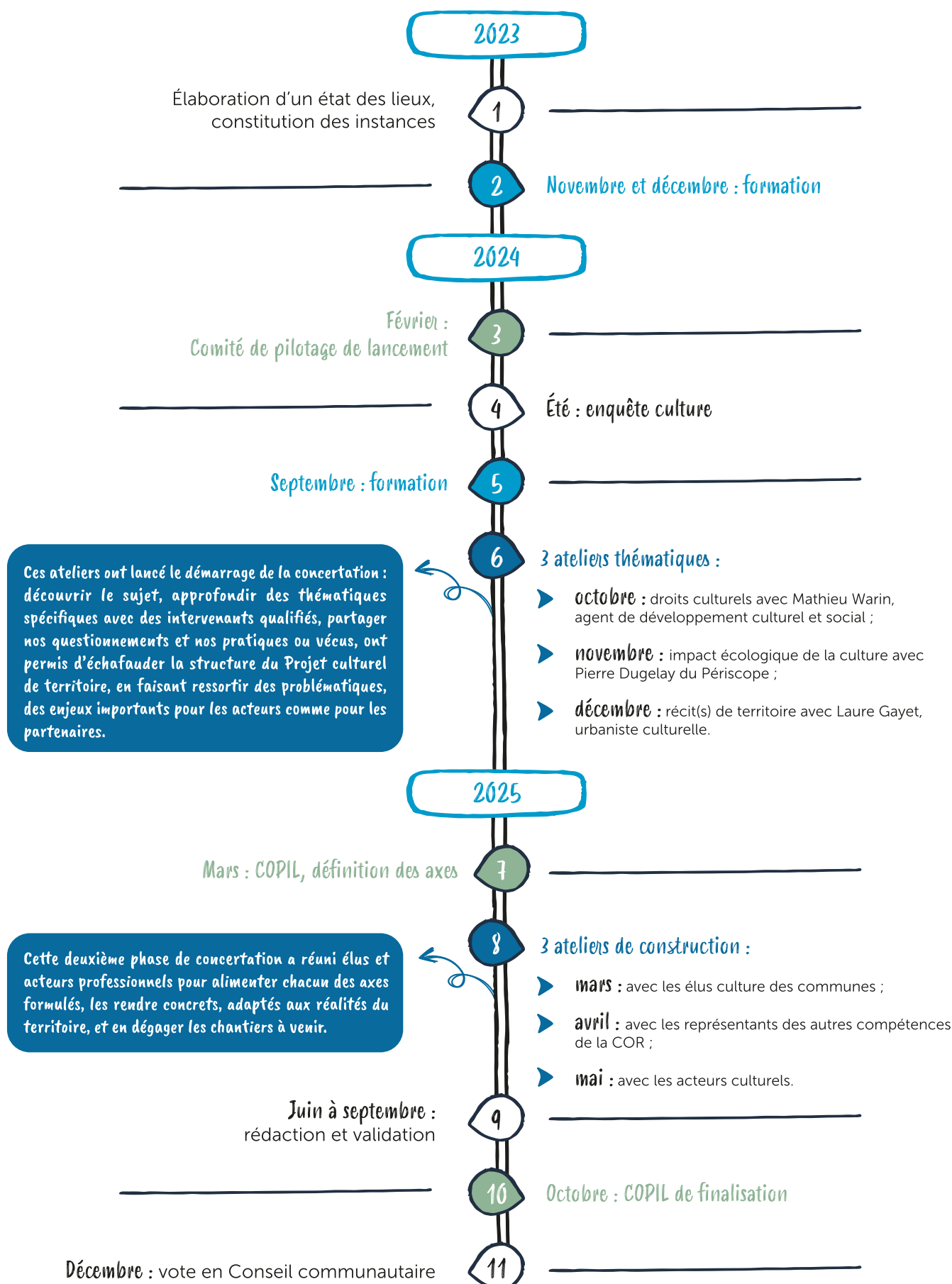


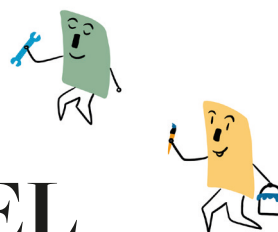
Une démarche contributive

La démarche a associé les acteurs de la culture du territoire (lieux culturels, artistes, associations culturelles), mais également de nombreux autres acteurs du territoire (éducation, cohésion sociale, santé, mobilité, urbanisme, développement durable, tourisme, économie, agriculture et alimentation...), tant les thématiques rejoignent les enjeux du territoire au sens large.

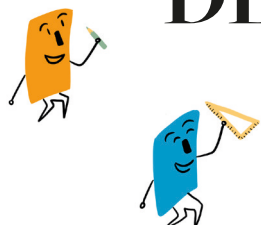


Les étapes de construction du projet





LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE DE L'OUEST RHODANIEN



Le Projet culturel de territoire est décliné en :

3

axes

6

grands objectifs

15

objectifs opérationnels
et pistes d'actions concrètes

Les trois axes choisis découlent des ateliers menés : ils ont été construits pour permettre une synthèse claire et la définition d'objectifs précis et opérationnels, permettant à toutes les parties prenantes concernées de pouvoir se les approprier.

Il ressort des enquêtes et des ateliers un attachement des personnes au territoire vécu, tant à ses paysages et ressources naturelles et patrimoniales, qu'à sa vie locale. L'ambition de mieux faire circuler la culture a très vite suscité le besoin de mieux coordonner les différents acteurs et structurer la coopération à l'échelle du territoire.



Axe 1

Nourrir la vie locale



Partant du constat d'une vie locale très riche (un agenda fourni des fêtes, des associations vivantes, de nombreux artistes implantés localement), les acteurs culturels ressentent paradoxalement un sentiment de déconnexion, quand la fréquentation des concerts, des lieux culturels de proximité, des spectacles ou des expositions, peine à combler leurs attentes. Se donner pour ambition une présence plus ancrée des propositions culturelles et artistiques va de pair avec un questionnement sur la manière dont elles sont portées, construites et partagées avec les habitants.

OBJECTIF 1

Garantir une offre culturelle inspirante pour tous les publics et veiller à l'équité territoriale

Ce territoire composé de 31 communes, dont 25 de moins de 1 500 habitants, est doté de moins d'équipements culturels d'envergure que ses voisins. Le maillage inégal selon les secteurs, ne permet pas à chaque habitant le même accès à la culture.

La démarche de concertation avec les acteurs a permis d'identifier des leviers pour garantir une pluralité de l'offre culturelle. Un enjeu d'aller vers les personnes les plus isolées ressort des ateliers. Il existe déjà de nombreuses initiatives qui vont en ce sens sur le territoire. Ces ambitions visent à mieux déployer ces efforts avec la complicité des autres acteurs de proximité (communes, associations).

Garantir une offre culturelle et une présence artistique pour l'ensemble du territoire, afin que chacun puisse participer à la vie culturelle :

- aller vers les communes les moins dotées ou plus isolées pour trouver ensemble les formats culturels adaptés et co-construits (ex : saison culturelle itinérante) ;
- développer des logiques de circulation des publics / des formats culturels entre les villages, et vers les centres-bourgs (ex : programme de résidence artistique territorialisée Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)) ;
- développer des projets artistiques dans les lieux patrimoniaux ou naturels, et les lieux non dédiés du territoire (ex : l'appel à projets Création et patrimoine de la Région) ;
- porter une attention particulière aux personnes les plus fragiles ou isolées, en privilégiant accessibilité et ouverture à tous les publics (ex : tarifs, actions ciblées envers des publics, partenariats secteur social, médico-social).

Favoriser la circulation des artistes et des œuvres, les inspirations d'ici et d'ailleurs vers une offre culturelle multiple et riche :

- préserver la liberté de création et d'expression artistique ;
- soutenir la création artistique et l'inscription de projets alliant création, transmission, diffusion sur le territoire avec les partenaires institutionnels locaux ;
- créer des cadres de dialogue informels entre artistes et élus locaux (ex : rando, apéro vernissage, et d'autres actions à inventer).

Une richesse de projets artistiques toujours renouvelée

Une scène artistique dynamique

IMPACTS ATTENDUS

Une plus grande implication des habitants dans la définition de l'offre culturelle

Une réduction des inégalités d'accès à la culture



OBJECTIF 2

Favoriser le lien social et la vie locale

En plaçant les habitants au centre de la réflexion, la COR ambitionne de permettre à tous de devenir acteur de la vie culturelle du territoire, chacun pouvant apporter ses idées, ses envies pour créer un Projet culturel de territoire qui lui ressemble.

Les questions des liens entre les personnes et des conditions de la rencontre culturelle sont importantes et ont été au centre des échanges révélés durant les ateliers. Si les représentations d'une culture élitiste ou mal comprise peuvent perdurer, chaque acteur culturel et partenaire est en mesure de laisser une plus grande part à la convivialité, à la rencontre, au partage.



Replacer l'humain au cœur des projets :

- repenser l'ouverture et l'accueil dans les lieux culturels de proximité (ex : réflexion sur les horaires, aller à la rencontre des habitants, organiser des temps conviviaux) ;
- proposer des espaces d'échanges entre équipes artistiques et les publics (ex : ateliers, bords plateaux, médiation) ;
- valoriser l'hospitalité dans les projets culturels (ex : accueil de formes artistiques chez l'habitant, repas partagés, logement d'artistes) ;
- considérer l'engagement bénévole et le faire vivre, cheville ouvrière indispensable à la vie culturelle (ex : formation, échanges de pratiques entre associations) ;
- engager une réflexion collective sur la place des habitants dans les choix de programmation (ex : ambassadeurs, comité de programmation plus ouverts).

Soutenir des projets culturels et des formes artistiques participatives qui favorisent les liens entre personnes et entre bassins de vie et villages :

- penser des projets culturels nomades et co-construits, qui tissent des liens entre les communes ;
- favoriser le développement des pratiques artistiques collectives (ex : École de musique et de danse intercommunale (EMDI)) ;
- poursuivre le déploiement des actions artistiques et culturelles, notamment pour la jeunesse, dans le cadre scolaire mais aussi sur tous les temps de vie, pour toutes les générations (ex : projet EAC) ;
- reconnaître et structurer l'apport culturel des lieux de vie sociale, citoyenne et culturelle de proximité tels que les tiers-lieux, centres sociaux et culturels, MJC.

Favoriser les partenariats entre la culture et tous les acteurs de la vie locale (commerce de proximité, producteurs locaux, associations, communes) :

- favoriser des événements alliant culture et convivialité : proposition artistique dans une ambiance festive ou décontractée (ex : partenariats associations et/ou commerçants sur la buvette, le repas, scénographie d'un lieu) ;
- consolider des échanges de bonnes pratiques entre les communes pour mettre en lien les acteurs culturels avec les acteurs associatifs et économiques (ex : rôle de coordination au sein d'une maison des associations).

OBJECTIF 2

IMPACTS ATTENDUS

Une progression des droits culturels à l'échelle du territoire par :

l'implication des publics
actuellement éloignés de la culture
grâce à des actions collaboratives
entre services des villes et COR,
élus, équipes artistiques, habitants ;

l'accroissement du sentiment
d'appartenance à une dynamique
culturelle commune ;

la satisfaction d'être associé
à des projets dans lesquels
chacun trouve sa place et se sent
concerné.

La progression de l'accès à des parcours culturels au fil de la scolarité et en dehors pour chaque jeune du territoire.





© Z.A.D. Chant d'Etoiles

Axe 2

Prendre soin des ressources



Préserver nos ressources naturelles, paysagères et patrimoniales tout en réduisant l'empreinte écologique de la culture constitue un défi majeur pour les années à venir. Le territoire dispose d'atouts précieux qui façonnent son identité et son attractivité : à travers la création artistique, la mobilisation des habitants et la transmission de nouveaux récits, la culture peut contribuer à mieux les connaître, les respecter et les valoriser.

Dans le même temps, le secteur culturel doit s'engager dans la transition écologique, en questionnant ses pratiques, ses mobilités, ses modes de production et d'accueil des publics. Une action collective et responsable permettra ainsi de faire de la culture un levier d'exemplarité, de sensibilisation et de transformation durable du territoire.

OBJECTIF 3

Contribuer à la préservation des ressources naturelles et culturelles locales

Notre territoire est particulièrement apprécié pour ses qualités paysagères, et son patrimoine, modeste, mais qui se révèle d'une grande richesse à qui sait s'y attarder.

La valorisation et la sensibilisation à la préservation de ces ressources est un levier important d'attractivité des communes, et de « valeur d'estime » pour les habitants. Mais bien au-delà, c'est sur la question des récits que le secteur culturel peut avoir une carte à jouer, pour inspirer et faire vivre de nouveaux regards sur des territoires parfois délaissés.

Raconter et inventer de nouveaux récits par des projets collectifs croisant sciences, art, mémoire, enjeux de transition :

- valoriser le patrimoine matériel et immatériel, témoins de l'histoire et de notre époque (ex : faire de La Manufacture du Haut-Beaujolais un pôle culturel majeur) ;
- développer des projets artistiques permettant l'émergence de nouveaux récits en lien avec le territoire (ex : résidences d'artistes, créations).

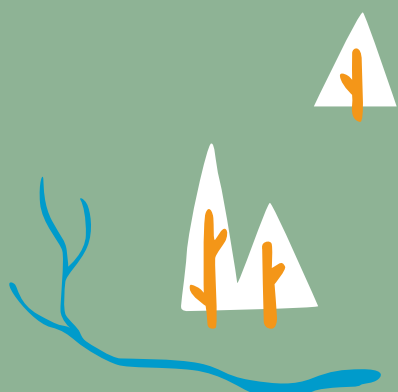
Penser la valorisation du territoire et des ressources naturelles et patrimoniales en sensibilisant les habitants à leur préservation :

- valoriser les sites patrimoniaux et naturels du territoire, en lien avec le tourisme, le secteur économique (agricole, forestier, commercial), dans le respect de l'environnement ;
- associer médiations culturelles et expertise en matière de cycle de l'eau, de biodiversité, d'énergies renouvelables... (ex : projets en lien avec le Plan climat-air-énergie territorial - PCAET).

IMPACTS ATTENDUS

Des traces permettant de renouveler le regard sur notre territoire, d'inventer de nouveaux récits et d'inspirer les aménagements futurs (projets artistiques collectifs marquants, objets artistiques qui restent et sont accessibles – film, exposition qui tourne, livre...).

L'amélioration de la « valeur d'estime » des habitants.



OBJECTIF 4**Réduire l'impact carbone de la culture**

Les acteurs culturels peuvent s'interroger, au même titre que tous les secteurs, sur l'impact carbone de leurs activités.

La Fresque de la culture, testée par l'équipe culture de la COR en 2024, comme les études menées par exemple sur le secteur musical, montrent que la principale source d'émission est liée aux déplacements des publics. Une vie culturelle attractive en proximité, des formats mesurés, sont donc déjà un atout ! Toutefois, plusieurs chantiers peuvent permettre d'aller plus loin.

**Favoriser la prise de conscience de l'urgence de la transition écologique :**

- proposer ou identifier des formations aux acteurs sur ces sujets ;
- inviter chaque acteur à réaliser son bilan carbone, mettre en place une stratégie, et sensibiliser son public.

Tendre vers une réduction de l'empreinte carbone des Équipements recevant du public (ERP) et des événements :

- faciliter l'identification de financements dédiés (ex : rénovation des bâtiments).

Impulser et accompagner des pratiques plus vertueuses en matière de mobilité, de réduction des déchets, d'achats plus durables :

- mettre à disposition des guides, des outils pour accompagner les acteurs culturels (réduction des déchets, achats durables, etc. ;
- faciliter la mise en place du covoiturage et l'accès aux modes doux pour accéder aux équipements ou événements culturels ;
- favoriser une circulation rationnelle des artistes en participant à des tournées mutualisées ;
- identifier les besoins pour améliorer le maillage en termes de transport en commun en lien avec les services concernés.

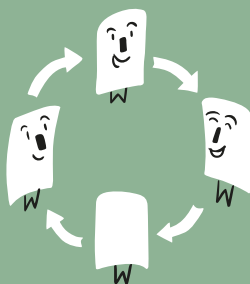
IMPACTS ATTENDUS**Un secteur culturel modèle en la matière, innovant et montrant l'exemple :**

- des rénovations d'ERP performantes ;
- des événements locaux induisant moins de déchets et mettant en place des alternatives à la voiture individuelle.



Axe 3

Favoriser les coopérations



Alors que la culture est devenue une compétence de plus en plus partagée sur les territoires, que les collectivités y consacrent de plus en plus d'attention, la conjoncture économique et budgétaire provoque un reflux sans précédent des budgets publics de la culture, à tous les échelons institutionnels. Notre territoire est lui-même impacté.

Les capacités de l'intercommunalité comme des communes sont très dépendantes de ces tendances. La préservation des moyens alloués à la culture continue néanmoins d'être portée politiquement, tant le dynamisme culturel est précieux à l'échelle des communes, ainsi qu'en termes d'image de la collectivité pour ses habitants comme pour ses partenaires extérieurs.

Dans ce contexte, consolider la compétence culturelle et l'ancrer dans le Projet de territoire est un enjeu fort, permis par ce Projet culturel de territoire. Favoriser la pérennité d'action des acteurs culturels nécessite également de trouver ensemble de nouveaux leviers d'accompagnement, afin de maintenir la dynamique et les emplois qui en dépendent, autant que les capacités d'action en faveur de la vie culturelle locale. Cette agilité collective a pour ambition de nourrir l'action publique comme celle des acteurs culturels.

OBJECTIF 5

Favoriser coopérations, mutualisations et entraide

Il s'agit de repenser les mutualisations entre acteurs de la culture et à l'échelle du territoire. Cet objectif va de pair avec l'interconnaissance accrue de l'ensemble des acteurs culturels, quel que soit leur domaine, et des institutions partenaires pour permettre de l'entraide et la recherche de solutions adaptées. Les institutions publiques peuvent se référer à la loi NOTRe de 2015 pour guider le sens de cette responsabilité partagée.

Contribuer à structurer la collaboration entre acteurs culturels à l'échelle des communes si besoin et à l'échelle du territoire :

- rendre visible l'écosystème (ex : cartographie interactive de l'ensemble des acteurs) ;
- organiser des temps de rencontres décloisonnés réguliers et formateurs ;
- créer des outils pour fluidifier la communication entre les acteurs (ex : agenda partagé) ;
- favoriser l'entraide, la mutualisation de matériel technique, de locaux, de compétences (ex: s'inspirer de la Fabrik dans les Monts du Lyonnais).

Repenser le soutien aux acteurs culturels comme des acteurs de l'économie sociale et solidaire :

- structurer des appuis complémentaires sur mesure : économie/ culture/tiers-lieu, accompagner la robustesse des modèles économiques (ex : Rhonalpia, Village vivant) ;
- impliquer le monde économique aux côtés des initiatives culturelles (ex : création d'un fonds de dotation) ;
- favoriser la bonne circulation des opportunités (ex : appels à projets, fonds de soutien...).

Identifier et consolider la gouvernance et les modalités de coopération entre échelons institutionnels :

- contractualiser une convention d'appui au Projet culturel de territoire consolidant la contribution des partenaires sur le long terme ;
- mieux identifier les rôles de chacun des partenaires au-delà du guichet, préciser les compétences et priorités de chacun ;
- engager une réflexion sur l'harmonisation des dispositifs publics.

Une meilleure articulation des partenariats pour garantir aux habitants une offre culturelle d'intérêt général accessible et qualitative.

IMPACTS ATTENDUS

Un renforcement de l'écosystème culturel local basé sur l'entraide et la coopération pour que les acteurs qui font la vie culturelle locale perdurent.



OBJECTIF 6

Structurer la coopération intersectorielle

Si l'on s'en réfère à une notion large de la culture, celle-ci a tout à voir avec la manière dont on fait société : la cohésion sociale, la santé, l'habitat, l'aménagement paysager ou encore l'économie locale reflètent autant de facettes de nos constructions humaines.

La politique culturelle française, déclinée à chaque échelon territorial, privilégie une approche de soutien à chaque discipline artistique. Cherchons en complément à ouvrir plus largement les champs d'action de la culture, commençons à notre échelle par faire dialoguer les arts avec les enjeux de société qui traversent notre territoire. Nous l'expérimentons déjà depuis de nombreuses années : exposition documentaire autour de la forêt et de l'agriculture, concerts dans des restaurants, projets artistiques dans des institutions de santé, ou en miroir de politiques d'urbanisme... ; explorons encore davantage le croisement des thématiques et l'ampleur des projets pour des effets plus structurants sur le territoire.



Considérer l'aspect culturel des droits fondamentaux en termes de santé, d'accès aux droits, de logement ou d'alimentation :

- reconnaître l'accès à la culture comme facteur de bonne santé mentale pour tous, et comme droit individuel fondamental (ex : actions avec le comité local de santé mentale) ;
- prendre en compte la richesse de la diversité culturelle, y compris dans l'accès aux droits, au logement ou à une alimentation saine (ex : Projet alimentaire territorial) ;
- imaginer des leviers artistiques pour mieux associer les habitants dans les projets d'aménagement (ex : programmes d'urbanisme Petites Villes de demain, Villages d'avenir).

Structurer des programmes de coopération transversaux entre le champ culturel et les champs de compétence du service public :

- expérimenter et structurer les projets passerelles en lien avec la cohésion sociale, la santé, l'aménagement, la nature, l'alimentation, l'économie, le tourisme, etc. ;
- cartographier les opportunités de financements croisés ;
- favoriser la co-construction des actions entre différents champs professionnels grâce à plus de transversalité entre les services et les partenaires.

IMPACTS ATTENDUS

Des projets culturels qui nourrissent le débat et l'implication autour des grands enjeux de transition du territoire.

Des programmes d'action, des conventions alliant la culture aux compétences intercommunales : urbanisme, économie (commerce, forêt, agriculture, ruralité, alimentation), développement durable, mobilité, cycle de l'eau, santé, cohésion sociale.

ET MAINTENANT

2026/2030

D'une durée de cinq ans, le Projet culturel de territoire de l'Ouest rhodanien constitue un cap pour guider nos pratiques, instaurer un dialogue plus transversal et partager sur les différentes thématiques formulées.

Rôle d'animation

La mission Culture de la COR, qui a mené ce travail d'orchestration des débats, de structuration et de formulation du projet, continue de jouer un rôle de facilitation et d'animation indispensable à la réalisation des ambitions formulées :

porter et structurer la dynamique collective ;

constituer et mettre à disposition des ressources pour les acteurs ;

accompagner l'approfondissement des axes de travail et soutenir le changement des pratiques ;

coordonner des actions concrètes associant les acteurs locaux : cartographie, outillage, mise en réseau, recherche de financements et mobilisation de partenaires, organisation d'un programme de rencontres interacteurs à l'échelle du territoire, programmation de projets artistiques et culturels ;

évaluer les impacts de la démarche : définir des indicateurs et une méthode d'évaluation participative.



Gouvernance et moyens

Le comité de pilotage, constitué des différents échelons institutionnels ainsi que des principales communes du territoire, permet d'orienter la mise en œuvre du projet, suivre les avancements, et l'évaluation au fil du projet.

À moyens financiers constants : comment prioriser, orienter certaines actions, et mieux coopérer pour induire une évolution ? Chaque type d'acteur pourra apporter sa pierre à l'édifice selon les objectifs qui le concerne. Les institutions impliquées pourront s'appuyer sur ce projet pour

porter de nouvelles marges de manœuvre en fonction de leurs choix politiques.

La recherche de nouvelles sources de financement fait partie des chantiers à mener, et des défis à relever en fonction des projets qui seront déployés. La réussite du projet réside dans la capacité de la COR à animer et porter cette démarche ambitieuse ainsi que dans l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Un partenariat consolidé et opérationnel garantira la mise en œuvre concrète de des objectifs définis.



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération